

à la recherche d'une politique de recherche-développement au collège de saint-jérôme

par BERNARD DIONNE

pour les membres de l'équipe de recherche
Collège de Saint-Jérôme

Ce texte est le résumé de la communication présentée au colloque. Il ne saurait être considéré pour ce qu'il n'est pas, c'est-à-dire un énoncé de politique ou un rapport de recherche. L'équipe travaille actuellement à mettre au point le rapport de recherche, qui devrait être disponible en décembre 1985.

À la création des cégeps, la fonction « recherche » du collège a été oubliée. Le décret qui tient actuellement lieu de convention collective définit encore le professeur comme un enseignant, sans statut de chercheur. Cela ne veut pas dire, toutefois, que la recherche a été absente de la pratique des enseignants et des professionnels de notre collège, bien au contraire. En pratique, le Collège de Saint-Jérôme a dû mener des recherches pour définir sa mission et orienter son développement, particulièrement au cours des années 1970-1976. Les enseignants, appelés à créer une pédagogie collégiale ou à développer des programmes, ont dû chercher, expérimenter, innover. Le Collège a soutenu, par un Programme d'Aide aux Projets pédagogiques (PAPP), les efforts des enseignants. Ces derniers se sont également engagés dans la poursuite de projets de recherche ou de développement avec le milieu régional. Certains ont poursuivi des études supérieures, d'autres ont publié des résultats de recherche et l'arrivée du programme PERFORMA a permis à plus de 120 enseignants de se perfectionner dans une démarche qui incite à la réflexion et à la recherche-action.

C'est donc à travers ces initiatives et cette absence de statut que s'est développée la recherche au Collège de Saint-Jérôme et que s'est posée, concrètement, la question de la fonction « recherche ».

Différentes démarches, entreprises au cours des années 1976-1981, ont donc conduit la Direction des services pédagogiques et le Conseil d'administration du Collège à endosser la recommandation suivante :

Suite à la découverte de similitudes entre les préoccupations reliées à la recherche, au développement et à l'implantation de la haute technologie, et pour répondre à un besoin évident de concertation dans les domaines de la recherche, il faut poursuivre l'analyse visant à la création d'une structure d'accueil pour ces deux fonctions (recherche et développement). (*Plan de travail 1983-1984 du Collège de Saint-Jérôme*, p. 11.)

Une étude de faisabilité d'un projet d'analyse institutionnelle sur l'élaboration d'une politique de recherche-développement pour le Collège a été réalisée de décembre 1983 à mars 1984. Au cours de ce pré-projet, le personnel du Collège a été invité à réagir à un document de travail sur la problématique, l'état de la question et les objectifs du projet. De cette consultation, est né le projet *Élaboration d'une politique institutionnelle de recherche-développement*, qui a été accepté par la DGEC et qui a bénéficié d'une subvention en vertu du programme de développement institutionnel.

Déroulement du projet

La formation d'une équipe de recherche a constitué l'essentiel de la première étape du projet. Il a été décidé que cette équipe serait pluridisciplinaire mais non représentative à tout prix des divers départements et services du Collège : une telle situation aurait paralysé le travail de l'équipe qui se serait alors transformée en lieu de négociation entre les divers intérêts disciplinaires et administratifs. Le coordonnateur du Service de Recherche et d'Expérimentation pédagogique (SRE), Monsieur Bernard Morin et le Directeur des Services pédagogiques, Monsieur Paul Bourbeau, ont entrepris de former l'équipe en septembre 1985 : un professeur, Monsieur Bernard Dionne, a été dégagé de ses tâches d'enseignement pour la durée d'une année et il a agi comme chercheur principal au sein de l'équipe coordonnée par Bernard Morin. Monsieur Paul-Émile Gingras, du CADRE, s'est joint à l'équipe comme consultant externe. À l'hiver 1986, deux autres professeurs auront été dégagés partiellement de leurs tâches d'enseignement et se seront joints à l'équipe, Monsieur Robert Ducharme et Madame Pauline Proulx.

Plusieurs opérations ont été menées parallèlement au cours de l'automne. D'abord, une recherche documentaire axée sur les trois volets suivants : clarification des concepts de politique, d'institution, de recherche, de développement et de recherche-développement; analyse du contexte historique interne au collège concernant les pratiques de recherche-développement et examen des politiques gouvernementales dans ce domaine.

Nous avons également produit un inventaire des besoins et des pratiques de recherche-développement au Collège de Saint-Jérôme. Un questionnaire a été envoyé aux membres du personnel et tous les services et les départements du Collège ont été rencontrés afin de dresser cet inventaire.

Les résultats de l'enquête furent très significatifs : au niveau des pratiques de recherche-développement, les enseignants et les professionnels sont surtout engagés dans des activités de recherche et d'innovation pédagogiques. Il s'agit de recherches liées à l'acte pédagogique, aux méthodes d'apprentissage, à la relation maître-élève et à l'enseignement proprement dit. La production d'outils didactiques, écrits, audio-visuels ou informatiques, retient l'attention d'un grand nombre de chercheurs.

La recherche fondamentale ou disciplinaire et la recherche appliquée dans le domaine technologique sont le fait de quelques chercheurs isolés. Plusieurs

personnes interrogées, et particulièrement dans le domaine des sciences exactes, vont même jusqu'à remettre en question la pertinence de la recherche fondamentale ou disciplinaire dans les Collèges : ces derniers ne devraient encourager que la recherche pédagogique. Par ailleurs, les professionnels et les cadres sont fréquemment engagés dans des recherches de type institutionnel : implantation de nouveaux programmes, de nouveaux services, études de cas, élaboration de politiques, etc.

Enfin, les personnes interrogées posaient pour la plupart le problème des « activités connexes à la recherche », c'est-à-dire ces activités d'inventaire, de collectes de données brutes, ces études de faisabilité, ces activités de rédaction de manuels scolaires, de production de matériel audio-visuel, de développement de laboratoires spécialisés, etc. En somme, il s'agit là des activités indispensables à la poursuite de recherches classiques. Faut-il les exclure d'une politique de recherche sous prétexte qu'elles ne font pas partie de la recherche proprement dite ? Le sentiment des membres du personnel était qu'il fallait, au contraire, accorder à ces activités toute l'importance qui leur revient dans une politique de recherche-développement.

D'autre part, nous sommes allés dans le milieu régional afin de rencontrer divers agents socio-économiques susceptibles de mener une activité systématique de recherche et d'entretenir des rapports avec une institution comme le Collège en cette matière. C'est ainsi que nous avons rencontré des représentants des secteurs économique, touristique, social et culturel. Ces rencontres nous ont permis de constater l'étendue des besoins en matière de recherche-développement dans une région située à la périphérie de Montréal, relativement éloignée des universités et des grands centres de décision économiques.

C'est donc en tenant compte des résultats de l'enquête à l'interne et à l'externe que l'équipe de recherche a proposé un projet de politique institutionnelle de recherche-développement à la communauté collégiale. Chaque membre du personnel a reçu le projet de politique. Des étudiants l'ont également reçu, de même que divers intervenants du monde collégial. Un sondage a été administré dans le Collège afin de vérifier le degré d'accord des lecteurs avec les divers énoncés du projet. Des rencontres avec des professeurs, des professionnels et des cadres poursuivaient le même but. De plus, une rencontre avec des cadres et des professionnels de Collèges de la région métropolitaine a été organisée afin de tester

en quelque sorte la cohérence et la pertinence de notre démarche. En somme, on peut dire que le milieu interne et externe a été mis à contribution dans la confection de ce projet de politique.

Ébauche d'une politique de recherche-développement

Le projet de politique comprend des définitions de concepts (politique, institution, recherche, développement, recherche-développement) ; des propositions d'orientation ; une hiérarchisation des objets et des priorités de la recherche-développement et, bien entendu, une proposition d'organisation de la recherche-développement au Collège de Saint-Jérôme.

Au plan conceptuel, il s'agit bel et bien d'une politique de recherche-développement et non d'une simple politique de recherche. La différence réside dans l'ampleur de la première qui couvre aussi bien les activités connexes à la recherche, les activités reliées au développement de l'institution à tous les niveaux, que les activités de recherche proprement dites.

Les orientations retenues ont été les suivantes :

se concerter et intégrer les activités de recherche en fonction des missions du Collège (formation et aide au milieu) ; assurer la continuité (la recherche pédagogique) et le changement (la recherche technologique) ; soutenir adéquatement les chercheurs ; valoriser les personnels ; participer pleinement au monde de la recherche.

Ce qui se traduit nécessairement par l'adoption des recommandations principales :

- Reconnaître une mission de recherche pour le Collège ;
- Développer un modèle de recherche propre au collégial. (Voir le texte de Paul-Émile Gingras sur cette question, qui a été distribué aux participants du colloque.)

Les objets et les priorités de la politique sont, dans l'ordre : la pédagogie ; la recherche technologique ; l'organisation de l'institution ; le développement régional ; la recherche fondamentale.

La proposition d'organisation de la recherche-développement s'articule autour des fonctions essentielles d'une structure d'accueil, c'est-à-dire :

- Fonctions générales : soutenir les chercheurs ; aviser la direction générale et le Conseil d'administration sur les orientations et les activités de recherche requises pour le développement du Collège ;
- Fonctions spécifiques : planifier les activités de recherche ; informer les chercheurs ; accueillir les projets ; animer le milieu ; perfectionner les chercheurs ; diffuser les résultats des recherches ; assurer une représentation publique.

La structure à mettre en place pour que ces fonctions soient remplies doit obligatoirement disposer d'une capacité réelle d'influencer les orientations et les politiques du Collège. Elle doit, de plus, favoriser une interaction entre les chercheurs eux-mêmes et entre les chercheurs et les administrateurs. Enfin, cette structure doit disposer des ressources nécessaires à l'accomplissement de son mandat. C'est pourquoi nous avons formulé la proposition de mettre en place une structure à double volet :

- D'abord, un SERVICE DE RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT (SRD) qui appliquerait la politique et soutiendrait les chercheurs ;
- Ensuite, une COMMISSION DE RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT qui conseillerait le Service et définirait les grandes orientations de son travail ; cette commission serait formée de chercheurs, de responsables de services et de représentants du milieu régional.
- Le SRD serait attaché à la Direction générale du Collège et il disposerait des ressources suivantes : un cadre ; un adjoint ; des consultants.